

Institutions

Êtes-vous d'accord pour interdire le cumul entre, d'une part un mandat parlementaire ou une fonction gouvernementale, et d'autre part une fonction exécutive au sein d'une collectivité territoriale ou d'un regroupement de commune ?

Je suis favorable au principe de non-cumul des mandats.

Il faut néanmoins permettre aux titulaires de mandats nationaux d'avoir « un pied dans le local », par exemple en étant membre de l'assemblée délibérative d'une collectivité territoriale. Mais cela exclut de toutes manières les fonctions exécutives locales (maire, président de conseil général ou régional).

Êtes-vous favorable à l'élection au suffrage universel direct des organes délibérants des communautés urbaines, d'agglomération et de communes ?

Les communautés urbaines, d'agglomérations et de communes sont des établissements publics (plus précisément des établissements publics de coopération intercommunale). Juridiquement, l'élection au suffrage universel direct de leurs organes délibérants n'a pas lieu d'être. Mais il est nécessaire de rappeler que les EPCI sont avant tout des succédanés au redécoupage de la carte des communes qui n'a jamais été fait. Je soutiens sans réserve ce redécoupage devant aboutir à la diminution substantielle du nombre de communes.

Que pensez-vous de la limitation du renouvellement des mandats ?

Pour construire une politique cohérente, le temps est nécessaire. Bien que je souhaite un renouvellement plus rapide des générations, je pense que cette exigence là doit primer. Il faudrait faciliter l'accès à la carrière politique mais cela ne passe pas par la limitation dans le temps des mandats électifs. Les seuls juges du renouvellement des mandats doivent rester les électeurs.

Êtes-vous favorable à la saisine du conseil constitutionnel par les citoyens ?

Je n'y suis pas favorable.

Le Conseil constitutionnel a pour rôle principal de contrôler la constitutionnalité de la production législative. Il joue à ce titre un rôle de législateur négatif. En outre, il est le garant de la démocratie matérielle en dégageant depuis 1971 de « grands principes » (liberté d'association, spécificité de la justice des mineurs, indépendance des professeurs d'université, etc.).

On devrait supposer que, d'un point de vue formel, toutes les lois entrant en vigueur sont conformes à la constitution. L'ouverture d'un contentieux objectif (un « recours pour excès de pouvoir » contre les actes législatifs) devant le Conseil par tous les citoyens ne serait pas de nature à mieux assurer sa première mission.

La logique d'une saisine par les citoyens du Conseil constitutionnel serait donc d'améliorer la protection des libertés individuelles. En France, le gardien des libertés individuelles est traditionnellement le juge judiciaire. Ce que j'approuve sans réserve : à qui faire le plus confiance ? Au juge dont l'indépendance est constitutionnellement garantie ou

aux Sages du Conseil constitutionnel personnellement désignés par les plus hautes autorités de l'Etat ?

Etes-vous d'accord pour réformer la composition du Conseil constitutionnel et des Autorités indépendantes protectrices des libertés (CSA, CNIL, etc.) afin que leurs membres soient désignés par l'Assemblée nationale à une majorité qualifiée et, s'agissant des Autorités indépendantes, que les parlementaires ne puissent y siéger ?

Il est indispensable que les AAI soient réellement indépendantes. Cela ne serait pas mieux assuré par l'élection de leurs membres par une « assemblée de godillots ». Je suis davantage favorable à une audition publique de moralité et de compétences devant l'une ou l'autre des assemblées, voire les deux. Afin d'améliorer leur indépendance, la meilleure solution serait plutôt de leur assurer une plus importante autonomie budgétaire.

D'autre part, on ne peut pas, par nature, être parlementaire et indépendant on ne doit donc pas siéger à la fois au Parlement et dans une AAI.

La question du Conseil constitutionnel est très différente. Réformer, c'est pour améliorer. Je crains que l'élection des membres du Conseil constitutionnel par le parlement même à la majorité qualifiée ne conduise à y recréer les mêmes clivages partisans auxquels il échappe aujourd'hui.

Le pouvoir du Conseil est négatif. Il empêche ; il n'agit pas. La légitimité d'un texte est conférée par le parlement, pas par le Conseil. Ce qui importe plus est la compétence et l'humanisme des membres. D'expérience, ce n'est pas l'élection par les parlementaires qui le garantirait mieux que le système actuel.

Néanmoins pour assurer son pluralisme on pourrait imaginer qu'un des membres (à chaque renouvellement et en faisant passer les membres de neuf à huit ou douze) soit nommé par le chef de l'opposition (je suis favorable à une plus grande institutionnalisation de l'opposition sur le modèle du *shadow cabinet* britannique).

Quelles mesures comptez-vous proposer pour assurer la participation des citoyens, des associations et des syndicats à l'élaboration des décisions politiques et administratives ?

Je souhaiterais augmenter les pouvoirs du Conseil économique et social (rétablir la possibilité de saisine du CES par le parlement, en faire un lieu de préparation apaisé du dialogue social) et accroître sa représentativité (notamment faire en sorte que l'on cesse d'y nommer les perdants des élections politiques parmi « les personnalités qualifiées... »).

Au niveau des communes, il conviendrait d'accroître dans le même esprit le rôle des conseils de quartiers (réunions 4 à 6 fois par an, et droit pour tous de prendre la parole).

Enfin, il faut favoriser la participation des salariés du privé à la vie syndicale.

Libertés

Vous engagez-vous à abroger les lois « Sécurité intérieure », « Lutte contre le terrorisme », « Egalité des chances » et « Prévention de la délinquance » ?

D'un point de vue de principe, un candidat à quelque élection que ce soit n'a pas le droit de déclarer : « Je ferai table rase de ce que mes prédécesseurs ont fait ». Je ne m'engage donc pas à abroger ces textes.

Néanmoins, je suis favorable à l'abrogation de certaines dispositions éventuellement attentatoires aux libertés publiques. Un exemple parmi d'autres : l'article 10 de la loi du 18 mars 2003 « Sécurité intérieure ».

Dans d'autres cas, je ne m'oppose pas par principe aux dispositions contenues dans ces lois (par exemple en ce qui concerne la vidéosurveillance dans la loi « lutte contre le terrorisme »). Mais je souhaite aussi dans ces domaines la mise en place de plus efficaces garanties des libertés par l'autorité judiciaire ou des AAI. C'est particulièrement le cas de la loi de mars 2007 relative à la prévention de la délinquance au sujet de laquelle je déplore que le parlement n'ait pas suivi les recommandations de la CNIL.

Êtes-vous favorable à une création d'une autorité indépendante dotée d'un pouvoir d'autorisation sur les utilisations gouvernementales, administratives et privée des technologies informatiques, de la biométrie, des nano-technologies et de la vidéosurveillance au regard de leurs incidences sur les libertés et les droits fondamentaux ?

Oui.

Êtes-vous favorable à une réorientation de l'organisation et des fonctions de la police respectueuses des populations (notamment la police de proximité) et à une lutte efficace contre les violences policières ?

Oui.

Justice/prisons

Êtes-vous favorable à une refonte de la procédure pénale sur la base des constatations de la commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau, en restaurant notamment le caractère exceptionnel de la détention provisoire ?

J'y suis très favorable. Je pense néanmoins qu'il faut se garder des réformes hâtives déclenchées par la passion et le fait divers. Si je suis convaincue que notre procédure pénale doit être réformée, je ne suis pas sûre que les conclusions de la commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau suffisent à constituer une base suffisante de travail pour le législateur.

Vous engagez-vous à supprimer les institutions de justice d'exception ? Comment pensez-vous rendre la lutte contre le terrorisme compatible avec les respects des libertés ?

Je m'inscris parfaitement dans l'héritage de Robert Badinter. Il y a près de trente ans que les dernières institutions de justice d'exception auraient du disparaître. Au XXI^e siècle, s'il faut des juridictions répressives particulières pour faire face à des infractions particulières,

la seule solution acceptable devrait être la Cour d'assise spéciale (le remplacement, pour des raisons de sécurité, des jurés par des magistrats professionnels).

Les crimes du terrorisme sont des crimes comme les autres. A l'intérieur, la lutte contre le terrorisme doit s'exercer dans le cadre légal de droit commun et à l'extérieur conformément au droit international humanitaire.

Vous engagez-vous à abroger les dispositions portant atteinte au droit de justiciables et aux droits de la défense des lois du 9 septembre 2002 et 7 mars 2004, ainsi que la loi du 12 décembre 2005 sur la récidive ?

Oui. Les atteintes aux droits de la défense ne sont jamais justifiables.

Vous engagez-vous à rétablir la spécificité de la justice des mineurs, à ne pas modifier l'âge de la majorité pénale, et à privilégier les mesures éducatives par rapport à l'enfermement et à la prison ?

Oui.

Quel sens donnez-vous à la peine ? Quelle est votre position sur la question des longues peines d'enfermement carcéral ? Êtes-vous favorable à des mesures concrètes pour développer des alternatives à la prison ? Pour réduire la surpopulation carcérale, êtes-vous favorables à un accroissement du nombre de place en détention ou à une réduction du nombre de détenus ?

Excellent sujet de dissertation de droit pénal ou de criminologie !

Pour répondre aux questions concrètes : J'estime que les longues peines d'enfermement sont justifiées par les crimes commis. Mais les conditions de vie, le traitement des condamnés par l'administration pénitentiaire doivent être humaines. Je souhaiterais que la France soit sur ce point un modèle parmi les démocraties occidentales. On en est loin !

D'une manière générale je suis favorable au développement de peines alternatives à la prison dès lors que le condamné ne constitue pas un danger pour la société.

Quant à la surpopulation carcérale, devant la gravité de la situation les deux politiques mentionnées sont bien évidemment à mener de front.

Quelles mesures proposerez-vous pour faire respecter les droits de l'homme dans les prisons, en particulier en ce qui concerne le droit à la dignité humaine, le droit à la santé, le droit aux liens familiaux et la liberté d'expression ?

Les libertés en question doivent être en effet effectivement garanties. En ce qui concerne les mesures concrètes à prendre, n'ayant pas de connaissance théorique ni d'expérience du milieu carcéral, je ne m'estime pas habilitée à répondre à une telle question.

Êtes-vous favorable à l'instauration d'un contrôle indépendant et effectif sur les établissements pénitentiaires ? Êtes-vous favorable à une loi pénitentiaire respectant les recommandations du Conseil de l'Europe ?

Aux deux questions la réponse est OUI. Encore une fois, on est loin de mes aspirations !

Droit des femmes

Que proposerez-vous pour assurer une réelle égalité des sexes en matière d'accès à l'emploi, de déroulement de carrière, de rémunération ?

Les principes existent. C'est désormais aux victimes de discriminations de faire valoir leurs droits dès lors qu'ils sont violés et aux juridictions de les faire appliquer. Malheureusement les élus ne peuvent contraindre les femmes à exercer leurs droits. C'est à chacun de défendre ses droits subjectifs.

Comment envisagez-vous d'améliorer la protection contre le sexisme, les violences, les mariages forcés, et plus généralement les atteintes à la liberté des femmes de choisir leur vie ?

La question posée est : comment entrer dans la sphère privée des gens ? Ce n'est pas possible, et serait-ce même acceptable ?

Je ne vois rien d'autre que l'application de l'appareil législatif existant. A ma connaissance, les seuls moyens efficaces sont l'éducation et les instructions transmises aux Parquets de poursuivre avec sévérité ces délits même à l'encontre des volontés des victimes (il suffit de passer une journée devant une chambre correctionnelle pour s'apercevoir que les victimes refusent trop souvent de se constituer parties civiles et demandent même la clémence pour leur agresseur).

Êtes-vous favorable à une loi-cadre renforçant la lutte contre les violences faites aux femmes ?

Oui.

Quelles mesures concrètes proposerez-vous pour parachever l'application effective de la loi de 2001 sur l'interruption volontaire de grossesse, pour rendre la contraception réellement accessible à toutes, et pour que soit dispensée aux jeunes filles et aux jeunes gens l'éducation à la prévention des grossesses précoces et des maladies sexuellement transmissibles ?

L'éducation, l'éducation, l'éducation : telle est à mon avis la seule véritable réponse.

Des mesures ciblées devraient être prises en direction des mineurs : la gratuité de tous les moyens de contraception y compris de la pilule contraceptive sous prescription médicale. L'anonymat doit être garanti.

D'autre part, concernant l'IVG, on peut imaginer un rallongement raisonnable du délai autorisé de recours à l'avortement.

Droit des étrangers et droit d'asile

Vous engagez-vous à abroger les lois des 26 novembre 2003 « maîtrise de l'immigration » et 24 juillet 2006 « immigration et intégration » ?

Comme je l'ai déjà écrit, par principe, je ne m'engagerai pas à abroger l'intégralité de textes législatifs.

En ce qui concerne les questions d'immigration, je souhaite seulement dire que si l'immigration clandestine doit être combattue, je pense qu'il fait partie de l'identité française d'être une terre d'asile. A ce titre, il ne fait pas de doute qu'un certain nombre de dispositions de ces deux lois devront être réformées.

Êtes-vous favorable à la suppression des visas de court séjour ?

Je n'y suis pas opposée. Mais, par nature, cette question doit être traitée au niveau européen. Si une telle suppression en France conduisait nos partenaires à accroître le contrôle aux frontières et à porter atteinte à la liberté de circulation au sein de l'Europe communautaire, je m'opposerais à cette mesure.

Rétablirez-vous le champ d'application de l'attribution de plein droit de la carte de résident de dix ans ?

Non.

Êtes-vous favorable à la reconnaissance immédiate du droit de vote à tous les résidents étrangers aux élections locales ?

Il est facile de répondre oui ou non par démagogie selon l'électorat que l'on veut séduire. Malheureusement la question est infiniment plus complexe. La question du droit de vote est liée à celle de la citoyenneté. Veut-on deux classes d'électeurs : les uns désignant les représentants aux niveaux local, national et communautaire, et les autres exclusivement les représentants locaux, avec l'impossibilité d'exercer eux-mêmes des fonctions importantes (le cas des citoyens européens est très différent). J'appelle cela une discrimination, et plus grave que l'absence de droit de vote puisque consciemment désirée et mise en place.

Êtes-vous favorable à la régularisation des sans-papiers ? Si oui, dans quelles conditions ?

Je n'y suis pas favorable. Il n'en reste pas moins, évidemment, que des régularisations au cas par cas doivent être possibles.

Êtes-vous d'accord pour interdire toute mesure de « double peine » ainsi que toute mesure d'éloignement portant atteinte aux droits à la santé, à l'éducation et à la vie familiale normale ?

Oui. Au sujet de la « double peine » je rajouterai : évidemment.

Êtes-vous d'accord pour rompre avec la logique d'enfermement des étrangers éloignés du territoire en faisant de la rétention administrative une exception et l'assignation à résidence le principe ?

Oui, une fois encore, évidemment.

Êtes-vous d'accord pour dépénaliser le séjour irrégulier ?

Non, je suis plutôt favorable à un adoucissement des peines.

Vous engagez-vous à abolir les « procédures prioritaires » en matière de droit d'asile, à faire de l'OFPRA une instance réellement indépendante et à rétablir le droit au travail pour les demandeurs d'asile ? Êtes-vous favorable à la suppression de la notion de « pays sûrs » ?

A la première branche de la question, je réponds une fois de plus : oui, évidemment, c'est bien le moins.

Quand à la question de la notion de « pays sûr », elle ne me choque pas. Ce qui m'étonne, ce sont les pays qui sont ainsi qualifiés ! Je suis donc convaincue non de la nécessité de supprimer la notion mais de revoir la liste de ces « pays sûrs ». Je pense qu'une nouvelle liste devrait être proposée chaque année par le gouvernement au parlement.

Êtes-vous favorable à la ratification par la France de la Convention internationale des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990 ?

Je n'y suis pas opposé par principe. Néanmoins la libre circulation des travailleurs est une question de compétence communautaire. La ratification ne devra intervenir que conformément au droit communautaire mais aussi aux politiques de la Communauté.

Discriminations

Êtes-vous favorable à l'ouverture des emplois publics et privés actuellement fermés aux étrangers non communautaires, à tous les étrangers sans discrimination ?

Non.

Vous engagez-vous à abolir les dispositions discriminatoires envers les personnes en habitat non sédentaire, en particulier la loi du 3 janvier 1969, ainsi que les disposition de la loi pour a sécurité intérieure du 18 mars 2003 qui pénalise l'installation irrégulière de caravanes et les articles 27 et 28 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui organisent l'expulsion administrative ?

Oui. Mais il n'est pas très constructif de seulement abroger des dispositions législatives. Avec l'élargissement de l'Union européenne de 2004, l'habitat non sédentaire est devenu un mode de vie qui concerne de très importantes populations dans l'espace européen. Etant opposée à leur sédentarisation plus ou moins forcée, il me semble nécessaire que les Vingt-sept adoptent des législations comparables en la matière, voire qu'il soit procédé à l'harmonisation législative.

Êtes-vous favorable à la réalisation des aires d'accueil des gens du voyages selon un calendrier contraignant, quitte à recourir au pouvoir de substitution des préfets, tel que la loi du 5 juillet 2000 le prévoit ?

Oui.

Êtes-vous favorable à une définition du mariage et de l'adoption qui assure l'égalité entre tous les citoyens quelles que soient leurs orientations sexuelles ?

Je préfère exprimer clairement mes positions sur cette question : je suis favorable à l'adoption par les couples homosexuels ; je suis opposée au mariage homosexuel mais je propose qu'il soit institué un régime d'union civile pour les couples homosexuels qui ouvrirait aux mêmes droits que le mariage (à l'exemple de l'union civile québécoise).

Droits sociaux

Vous engagez-vous à abroger le « Contrat nouvelles embauches » et à limiter plus strictement le recours aux formes précaires de contrats de travail ?

Non.

Êtes-vous favorable à l'ouverture immédiate d'une négociation avec les organisations syndicales pour instaurer une sécurité sociale professionnelle ?

On ne peut jamais être opposé à l'ouverture de négociation. Néanmoins la sécurisation des parcours professionnels n'est pas ma priorité.

Êtes-vous favorables à l'affectation d'impôts progressifs au rétablissement de l'égalité territoriale, notamment de l'égalité des droits dans les quartiers populaires et de l'égalité d'accès aux services publics dans les zones rurales ?

Je suis bien entendu favorable au rétablissement de l'égalité territoriale. Mais le principe d'y affecter certains crédits particuliers (pourquoi spécifiquement et uniquement des impôts progressifs ?) est d'une part peu cohérent avec les principes des Finances publiques et m'apparaît d'autre part comme une mesurette démagogique.

Quelles mesures comptez-vous proposer pour rendre effectif le « droit au logement opposable », notamment pour faire construire des logements très sociaux ?

Je ne suis pas suffisamment au fait du dossier pour proposer le contenu de décrets d'application que j'attends par ailleurs avec intérêt.

Êtes-vous favorable au renforcement du dispositif prévu par l'article 55 de la loi SRU, notamment par des contraintes et un pouvoir de substitution des préfets, pour faire respecter par les communes l'obligation de construction de logements sociaux ?

Oui.

Laïcité

Vous opposerez-vous à toute modification des quatre premiers articles de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises de l'Etat ?

Oui.

Êtes-vous favorable, en Alsace-Moselle, à la suppression du délit de blasphème, à la fin du caractère obligatoire de l'enseignement des quatre cultes reconnus dans les écoles élémentaires et à une réforme du financement des ministres des cultes reconnus appliquant le principe de séparation des cultes et de l'Etat ? Êtes-vous favorable à l'application des mêmes principes dans l'ensemble des territoires de la République, y compris outre-mer ?

La première question ne concerne pas que le maintien ou l'abolition du régime de Concordat en Alsace-Moselle mais plus largement le régime dérogatoire applicable dans ces trois départements. Leur particularisme ne peut être appréhendé de la même façon que les autres. Au nom des près de deux millions de morts français pour l'Alsace-Lorraine, je ne suis pas favorable à l'abrogation du régime dérogatoire, à moins d'une forte demande locale. En outre, d'un point de vue politique sinon juridique, j'estime que cette question ne relève pas de la compétence du parlement. Seul un référendum peut défaire ce que l'histoire a fait.

En ce qui concerne l'Outre-mer, les situations des différents territoires ne sont pas identiques. Mayotte, par exemple doit être considérée comme dans une situation de transition. Pour les territoires sous la souveraineté de la République depuis plus longtemps, si l'application du régime de droit commun de la séparation des cultes et de l'Etat doit s'accompagner de troubles sociaux, de contestation de l'autorité de l'Etat républicain, je n'y suis pas favorable.

Europe

Êtes-vous favorable au fait que le Parlement européen détienne une plénitude de compétences, y compris d'initiative législative, notamment en matière des libertés publiques ?

Le Parlement européen doit dans tous les domaines communautaires être co-législateur. Il a par ailleurs depuis 1979 toujours été exemplaire en ce qui concerne les libertés publiques en Europe ou au-delà de nos frontières.

Pour l'initiative législative je ne suis pas forcément pour un coup de griffe dans le monopole de la Commission.

Êtes-vous favorable à l'institution d'une réelle responsabilité politique d'un Exécutif européen devant le Parlement européen ?

Je m'oppose absolument à l'utilisation de notions de droit constitutionnel interne aux institutions européenne. Aucune institution ne peut être qualifiée d'« Exécutif ».

D'autre part, la Commission européenne est responsable devant le Parlement européen. Ce n'est pas théorique : la Commission Santer en a fait les frais en 1999. Je souhaiterais néanmoins accroître les pouvoirs de contrôle politique du Parlement sur les autres institutions.

Êtes-vous favorable à l'élaboration d'un droit social européen sur les bases du « principe de faveur » et de la reconnaissance de conventions collectives européennes.

Il existe déjà des règles européennes concernant le droit du travail. Mais une législation complète dans ce domaine, le droit de la sécurité sociale, etc. ne font pas partie des compétences de l'Union européenne et ne sont pas destinés à le devenir dans les prochaines années. En revanche, je suis favorable à la reconnaissance par les Etats membres de conventions collectives européennes.

Êtes-vous favorable à l'instauration d'un régime spécifique des services d'intérêt général excluant toute application d'un droit commun de la concurrence ?

En tant que juriste, je ne peux faire qu'une réponse : il y a des services d'intérêt général économiques pour lesquels rien ne justifie la dérogation au droit de la concurrence ; il existe d'autre part des services d'intérêt général non économiques pour lesquels l'application du droit de la concurrence doit être écartée ou aménagée.

International

Êtes-vous favorable à la conditionnalité d'une clause « droits de l'Homme » de tous les accords commerciaux, financiers et technologiques passés par la France avec des

Etats étrangers, et par l'Union européenne avec des pays tiers ? Quels mécanismes envisagez-vous pour assurer le respect effectif de ces clauses ?

Intellectuellement, c'est bien sûr séduisant. Mais ce principe, et plus encore son respect, sont malheureusement utopiques. Ces accords doivent permettre d'encourager les Etats tiers au respect des droits et libertés fondamentaux mais sans contrainte. Bien sûr, lorsqu'un choix est réellement possible, la « préférence démocratique » doit jouer.

Êtes-vous favorable à l'annulation immédiate et inconditionnelle de la dette des pays du Sud sans incidence négative sur le montant des aides publiques au développement ?

Oui, sans réserve.

Que proposez-vous pour la conduite d'une politique de « co-développement » harmonieux ?

Cette question ne concerne pas directement la compétence des parlementaires, mais je citerai trois orientations principales :

J'appelle d'abord de mes vœux la constitution d'une union économique euro-méditerranéenne qui permettrait aux pays de la rive sud de la Méditerranée d'enfin donner libre cours à leurs potentiels de développement.

Je souhaite que les Etats européens augmentent encore leurs crédits d'aide au développement. Il ne s'agit pas d'humanitaire ni de charité mais de simple humanité ; il s'agit de pouvoir d'influence, et d'assurer par l'aide au développement la sécurité de nos pays : la pauvreté et le sous-développement sont en effet des facteurs majeurs d'instabilité politique. Quant aux modalités de cette aide, je souhaite que le maximum des efforts consentis par les Etats européens et plus particulièrement la France soit coordonné au niveau européen et s'exerce non de façon bilatérale mais au travers d'enceintes multilatérales.

Enfin, en une phrase car le projet me tient à cœur, je soutiendrai de tout mon poids une révision de la politique agricole commune qui se fera naturellement au bénéfice des producteurs du Sud.

Que proposez-vous pour amener la France et l'Union européenne à garantir, conformément aux résolutions des Nations Unies, l'existence d'un Etat palestinien viable et la sécurité de l'Etat d'Israël ? Êtes-vous favorable à l'envoi d'une force internationale d'interposition ?

Il me paraît évident que c'est sur les Européens que reposent les meilleurs espoirs pour la paix au Proche-Orient, et que la France et l'Union européenne ont un rôle fondamental à jouer d'une part comme intermédiaires entre les parties en présence, fermes mais jamais menaçants, et d'autre part comme chefs de file de la communauté internationale partout où cela est possible et notamment aux Nations Unies.

Pour la seconde partie de la question, ma réponse est très claire. En tant que Française, en tant que candidate aux élections législatives, je ne peux pas demander à d'autres d'envoyer des troupes pour s'« interposer » entre Israël et ses voisins. Mais dans les conditions actuelles, je ne suis pas prête à déployer des milliers de jeunes Français dans une telle mission ; cette

remarque vaut également pour nos partenaires de l'Union européenne. Je ne peux donc pas être favorable à l'envoi d'une force d'interposition.

Que proposez-vous pour que la France et l'Union européenne fassent entendre leur voix sur le respect des droits de l'Homme en Tchétchénie ?

Je tiens d'abord à dire que, pour des raisons personnelles, je suis particulièrement intéressée par la situation en Tchétchénie.

Je note que la guerre est actuellement achevée et que s'y substitue un conflit de basse intensité, d'ailleurs plus marqué dans les républiques voisines (Ossétie du Nord, Daghestan, Ingouchéti...) qu'en Tchétchénie même. J'observe avec beaucoup d'attention le processus de reconstruction en cours auquel les ONG françaises, présentes sur le terrain, contribuent largement. La France s'associe pleinement à l'action des organisations internationales actives en Tchétchénie, l'Union Européenne (ECHO) en particulier, lesquelles travaillent quotidiennement à effacer les stigmates du conflit et à offrir de nouvelles perspectives aux jeunes générations.

J'ai pris connaissance avec inquiétude du rapport du Conseil de l'Europe sur l'usage de la torture dans le Nord Caucase. Mais le « tout répressif », en matière internationale pas plus qu'ailleurs, n'est pas la solution. Il importe que la France et l'Union Européenne poursuivent un dialogue franc et ouvert avec la Russie, en particulier sur l'Etat de droit et les droits de l'Homme. Les échanges entre sociétés civiles et administrations demeurent, à mes yeux, une composante essentielle de ce dialogue. Mon sentiment est que, dans le contexte actuel, tout « *russian bashing* » s'avérerait contre-productif et conduirait la Russie à raidir encore davantage ses positions.